



La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Créée en 2004, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe 13 communes réunissant plus de 200 000 habitants sur 8 000 hectares. Elle est gérée par le Conseil communautaire, composé de 62 représentants issus des communes, élus au suffrage universel direct (depuis le 30 mars 2014).



13 communes

Les 13 communes de l'agglomération conservent chacune leur identité propre et leurs compétences, mais elles bénéficient de l'intercommunalité. Ces communes se regroupent en communauté pour réaliser des projets communs.

- Boisement
- Cergy
- Courdimanche
- Eragny-sur-Oise
- Jouy-le-Moutier
- Maurecourt
- Menucourt

- Neuville-sur-Oise
- Osny
- Pontoise
- Puiseux-Pontoise
- Saint-Ouen-L'Aumôme
- Vauréal

23 compétences

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Elle possède 23 compétences qui lui permettent d'exercer son action.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise exerce 5 compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace urbain
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Organisation des transports urbains

Les élus de la Communauté d'agglomération ont également choisi 4 compétences optionnelles :

- Voirie et parc de stationnement
- Eau et assainissement
- Environnement et cadre de vie
- Elimination et valorisation des déchets

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise exerce également 15 compétences facultatives :

- Politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Création, entretien et aménagement d'espaces naturels majeurs
- Programmation, construction et aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage
- Politique de soutien aux communes pour la réhabilitation des équipements communaux

- Eclairage public sur l'ensemble du territoire
- Chauffage urbain
- Cimetière intercommunal
- Eaux pluviales
- Développement des établissements d'enseignement supérieur, soutien à l'enseignement et à la recherche, ainsi qu'à la vie étudiante
- Investissement pour la réalisation des équipements, quelle que soit leur localisation, nécessités par l'urbanisation nouvelle engagée sous forme de ZAC ou de lotissement de plus de 30 logements
- Assainissement collectif des eaux usées
- Equipements liés au réseau de transport public et au réseau recyclage de l'agglomération
- Pôles majeurs d'attractivité communautaire
- Réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement technologique



Infos pratiques

1965

Décision de l'Etat de créer les Villes nouvelles

16 avril 1969

Création de l'EPA, Etablissement public d'aménagement

1971

Création du Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA)

11 août 1972

Création officielle de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise comptant 15 communes (Boisemont, Cergy, Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Vauréal, Boissy-l'Aillierie, Méry-sur-Oise et Pierrelaye).

1983

La loi Rocard modifie le statut des villes nouvelles

Juillet 1984

Création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) qui se substituera au Syndicat Communautaire d'Aménagement (SCA). Quatre communes quittent la structure : Boisemont, Boissy-l'Aillerie, Méry-sur-Oise et Pierrelaye.

1er janvier 2004

le SAN devient Communauté d'agglomération et reprend les missions de l'EPA qui ont pris fin le 31 décembre 2002.

1er janvier 2005

Boisemont rejoint la Communauté d'agglomération qui compte désormais 12 communes.

1er juillet 2012

Maurecourt rejoint la Communauté d'agglomération qui compte désormais 13 communes.

Liens utiles

[Site Internet](#)